

SCIENCES

Jocelyn Faubert:
l'explorateur
perfectionniste

Page B 6



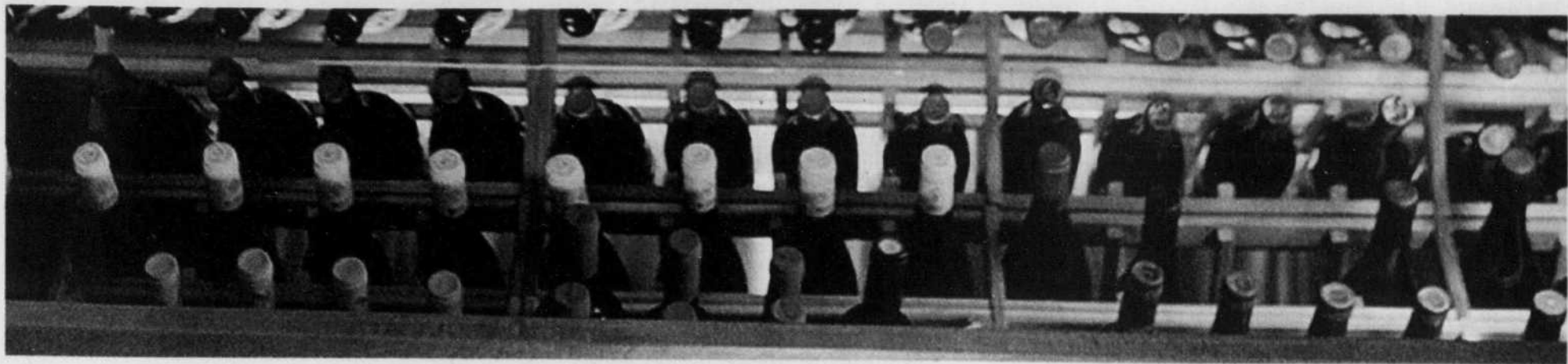
IDÉES

Les écoles séparées
ne favorisent pas
les échanges culturels

Page B 5

CABIER
B

PERSPECTIVES



La SAQ est-elle privatisable ?

Il y a 20 ans, le PQ avait tenté, en vain, de vendre
129 succursales pour essayer de boucler son budget

La grève du Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB) de la Société des alcools du Québec (SAQ) dure depuis plus de deux mois. Le plus gros enjeu porte sur l'affectation des employés à temps partiel, qui veulent maintenir un maximum de mobilité entre les succursales, mais il y en a un autre: l'expansion du réseau des «SAQ Agence». Pour le syndicat, qui craint comme la peste une privatisation complète, il s'agit déjà d'une forme de privatisation partielle.

FRANÇOIS DESJARDINS

Le coup de minuit a sonné, c'est le réveillon du jour de l'An. Le cousin se met à table et déplore la qualité du vin qu'il vient d'acheter au dépanneur. Estimant la grève de la Société des alcools du Québec (SAQ) un peu longue, il vous demande pourquoi l'État continue de vendre de l'alcool, si ce n'est que pour les revenus.

Il y a 20 ans, le Parti québécois avait tenté, en vain, de privatiser une partie de la SAQ en mettant en vente 129 succursales de la région mont-réalisée pour essayer de boucler son budget. Ce fut peine perdue, mais le mot «privatisation» n'a pas disparu du vocabulaire pour autant. Son utilisateur principal ces jours-ci, le Syndicat des employés de magasins et de bureaux (SEMB) de la SAQ, s'en sert abondamment pour décrire ce qu'il voit comme une «privatisation partielle»: la multiplication des «SAQ Agence», ces commerces qui, dans des régions faiblement peuplées, sont autorisés à vendre les mêmes produits que dans les succursales de la société d'État.

A cette accusation, qui fait partie des grandes doléances syndicales dans le conflit actuel face à la SAQ, se greffe ces jours-ci une rumeur voulant que certains libéraux aient l'intention de se pencher sur la pertinence d'une privatisation.

Créée en 1921 afin de contrôler la consommation et la qualité des produits à l'époque de la Prohibition, la Commission des liqueurs comptait au départ 64 succursales aux allures de confessionnal, vendait des bouteilles enveloppées et imposait une limite d'une bouteille de spiritueux par client. La SAQ d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec son ancêtre: avec un chiffre d'affaires de 2,4 milliards de dollars, elle a versé à son dernier au gouvernement du Québec un dividende de 570 millions. Elle exploite 400 magasins hautement diversifiés, offre des rabais incitatifs, propose des cours de dégustation et fait la livraison à domicile.

Bien que les temps aient changé, le monopole de l'État sur l'importation et la distribution des vins et spiritueux est resté intact. La vente au détail, pour sa part, s'est complètement métamorphosée.

Une nouvelle privatisation ?

L'inquiétude du syndicat provient du dernier virage, celui de l'an 2000, lorsque la SAQ a décidé de se tourner vers les régions du Québec, où elle estimait coûteux d'ouvrir des succursales. Le nombre d'agences, à ce moment-là, se chiffrait à environ 150. Il y en a 400 de nos jours, de North Hatley jusqu'à Natashquan en passant par La Minerve, qui s'approvisionnent toutes auprès de la SAQ la plus proche. La SAQ affirme depuis l'an dernier que le réseau est complet et qu'elle compte désormais ouvrir des succursales au nombre de 50.

Mais cette participation du secteur privé dans la vente d'alcool sème tout de même la méfiance chez le syndicat. «Le sujet de la privatisation a recommencé à sortir», affirme le président du SEMB, Martin Charron. Il souhaite que la SAQ s'engage par écrit à ce qu'il n'y ait plus de nouvelles agences ou trouve un moyen de le garantir. La société d'État lui répond qu'elle doit se garder un droit de grâce. «Ce que le gouvernement n'a pas eu le courage de faire de façon claire, nette et ouverte, on est en train de le faire



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Depuis 1985, le gouvernement ne parle plus de privatiser la SAQ.

par la porte d'en arrière, dit M. Charron. C'est une privatisation déguisée.»

Stéphane Maisonnas, professeur de marketing à l'Université du Québec à Montréal, y voit un ajout à ce qui se fait déjà. En effet, en 2001, selon les données de la SAQ, il se vendait déjà des vins et spiritueux dans 9200 épiceries et dépanneurs ainsi que dans 12 000 hôtels, bars et restaurants. «Dans le secteur du détail, je n'ai jamais considéré que la SAQ avait le monopole. Le monopole est défini comme la première fonction de distribution, c'est-à-dire la fonction de grossiste [qui relie les producteurs de la SAQ et les points de vente], dit-il. Je ne suis pas à l'aise de parler de privatisation, qui, selon moi, n'aurait lieu que si ça ne touchait que la fonction de gros.»

L'épisode de 1985

Cette différenciation entre la fonction de grossiste et celle du commerce de détail est pertinente. Elle n'est pas sans lien, en fait, avec le projet de privatisation mis en avant à l'époque par le ministre de l'Industrie, Rodrigue Biron, qui avait bien voulu partager ses réflexions sur la question. En effet, rappelons que l'opération avait provoqué une levée de boucliers chez les syndicats, et son annulation par les libéraux, élus en décembre 1985, s'était soldée par une quarantaine de poursuites totalisant 50 millions de dollars. De fil en aiguille, la bataille a connu son dénouement en 1997, lorsque les aspirants franchisés ont joué leur dernière carte en Cour suprême.

«À l'époque, les finances étaient difficiles et il fallait ramasser de l'argent un peu partout», a confié M. Biron. Il en avait alors discuté avec le ministre des Finances et l'idée avait fait son chemin. Le gouvernement avait donc décidé de vendre des succursales à des coopératives d'employés, un concept plus en vogue à l'époque et pour lequel il existait même un ministre attiré... en la personne de Rodrigue Biron, qui trouvait sympathique cette forme d'organisation de travailleurs. Mais les syndicats de la SAQ ont refusé d'entériner le projet, déclenché une grève, et le projet a été suspendu le temps des élections.

Les libéraux allaient l'enterrer peu après.

«Le gouvernement n'a pas nécessairement besoin d'exploiter les magasins, croit M. Biron. Mais s'il les vend, il n'a pas le choix de maintenir son monopole d'importation et de distribution à ces magasins.» De cette manière, la SAQ, qui, selon lui, ne fait pas de profit mais «perçoit 600 millions en taxes», s'assure de continuer à récolter cette somme et d'exercer un certain contrôle. Bien qu'il ait quitté la politique, l'ancien ministre est convaincu que l'idée ne circule plus dans les cercles du pouvoir.

«Le marketing
socialement
responsable
de l'alcool
semble moins
efficace
avec le secteur
privé
comparativement
à un système
public»

À quel prix ?

Si cela faisait effectivement l'objet de discussions, l'un des principaux problèmes sur lesquels un gouvernement pourrait buter, c'est le prix de vente. Que vaut le monopole complet de la SAQ? Est-ce chiffrable? Et si l'État décidait de ne vendre que le réseau de succursales, lesquelles vendrait-il? Et combien vaut chacune d'elles, notamment les moins rentables? Le projet du ministre Biron, à l'époque, s'appuyait essentiellement sur les stocks de bouteilles et tenait compte de l'achalandage. Le gouvernement s'attendait à ce que la vente récolte au total 100 ou 200 millions, à raison de quelques millions par succursale, tout au plus.

Or, comme le rappelait en octobre une étude de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), une vente de ce type, si elle englobe l'ensemble d'un monopole, ne survient qu'une seule fois et exige la plus grande prudence. En effet, si le gouvernement en profitait pour réduire sa dette, donc les frais d'intérêt annuels, il risquerait en contrepartie de perdre des revenus stables. «Comme les sociétés d'État québécoises (les principales étant Hydro-Québec, la SAQ et Loto-Québec) sont présentement très rentables, leur privatisation (totale ou partielle) pourrait fragiliser les revenus budgétaires du gouvernement de façon importante à l'avenir», disaient les auteurs de cette étude, Marcelin Joannis et Claude Montmarquette.

«Les sommes tirées d'une privatisation totale ou

partielle de l'une ou l'autre des sociétés d'État seraient conditionnées par l'évaluation qui serait faite de la valeur des flux de revenus futurs de ces entreprises. [...] Deux éléments particulièrement importants doivent donc être pris en considération dans la décision de céder au secteur privé un actif public: la juste valeur du flux de revenus futurs et l'ampleur de l'excédent de la marge de manœuvre additionnelle tirée de la réduction du service de la dette par rapport aux revenus futurs sacrifiés.»

L'incontournable exemple albertain

La seule province ayant privatisé les vins et spiritueux est l'Alberta, passée à l'acte en 1993. Aujourd'hui, elle régleme l'industrie, émet les permis et récolte les revenus, tandis que le secteur privé fait l'entreposage, la distribution et le détail. Si certains affirment qu'il s'agit d'un succès, comme l'écrivait le *Globe and Mail* dans un éditorial cette semaine, les études ne sont généralement pas aussi catégoriques.

Dans un volumineux rapport publié en juin 2003, le Canadian Centre for Policy Alternatives et le Parkland Institute reconnaissent que le nombre de points de vente est passé d'environ 300 à 1000 et que le nombre d'emplois est passé de 1300 à 4000. Or les salaires ont chuté de 14 \$ à 7 \$ l'heure, et les prix ont augmenté d'environ 5 % de 1993 à 1994 alors que l'inflation des prix de l'alcool, à l'échelle canadienne, était presque nulle. Ils se sont par la suite stabilisés lorsque le gouvernement a réduit certaines taxes.

De plus, le nombre de produits dans certaines succursales est restreint car le propriétaire cherche avant tout à vendre des produits populaires pour que cela soit rentable. Le rapport mentionne par ailleurs le danger de voir les points de vente se regrouper pour éventuellement donner naissance à des oligopoles de chaînes.

Alberta croyait économiser au moins 67 millions par année. Quant aux revenus perçus par le gouvernement, ils sont demeurés stables de 1993 à 2001. Selon le rapport, si on tient compte de l'inflation et des modifications fiscales, les pertes de revenus dans leur ensemble se chiffrent à 500 millions de 1993 à 2002.

L'étude se penche aussi sur les coûts dits sociaux de la privatisation d'un monopole de l'alcool. «Le marketing socialement responsable de l'alcool semble moins efficace avec le secteur privé comparativement à un système public», y lit-on. Sans compter les coûts additionnels qu'entraîne la surveillance du commerce privé de l'alcool afin d'éviter la contrebande ou la fabrication illégale. Plus loin, il ajoute: «Les facteurs liés à la consommation d'alcool et les problèmes sociaux sont innombrables. La consommation absolue en Alberta est élevée par rapport au reste du Canada et grimpe depuis 1997. L'augmentation potentielle des coûts sociaux est réelle.»

L'Alberta n'est pas la seule. Le gouvernement ontarien a lui aussi voulu privatiser son réseau dans les années 90, mais cette promesse électorale de l'ex-premier ministre Mike Harris n'a jamais abouti. Cette semaine, toutefois, le gouvernement libéral a annoncé qu'il allait se pencher sur toutes les facettes du commerce de l'alcool dans la province, répétant à plusieurs reprises que le Liquor Control Board of Ontario (LCBO) n'est «pas à vendre».

La haute direction de la SAQ n'était pas disponible pour commenter les derniers développements, n'accordant ces jours-ci aucune entrevue que ce soit. Au ministère des Finances, une porte-parole a indiqué hier qu'aucun examen de ce type n'est envisagé.

Quoi qu'il en soit, l'ancien ministre Rodrigue Biron estime pour sa part que le gouvernement n'abandonnera jamais le monopole qu'il détient sur la première distribution. Pour ce qui est du sort des succursales, la probabilité d'une vente éventuelle est plus difficile à estimer. «Depuis 1985, le gouvernement ne parle plus vraiment de privatisation. [...] Mais une chose est claire: il faudrait éviter de vendre toutes les succursales d'un coup sec, à Loblaw [qui détient Provigo] ou à Métro, parce que ça donnerait tout simplement un monopole privé. Ça n'aurait aucun bon sens.»

Le Devoir

• PERSPECTIVES •

L'enfer d'Adil Charkaoui

Entre une procédure exceptionnelle et des procès basés sur du oui-dire, les avocats peinent à défendre le ressortissant marocain



Jean Dion

Grossière indécence

H eureux de vous retrouver, Gros Jean comme devant. Ça fait une paire que nous nous sommes entretenus de sujets d'intérêt. Depuis l'an passé, pour être précis.

- Bien oui, mon Lionel, 2005. Dans le bon vieux temps, 2005 n'existait pas. Même les calendriers perpétuels s'arrêtaient à l'an 2000. Il y avait 2000, puis plus rien. 2000, l'horizon glorieux. L'extrémité de la civilisation. L'aboutissement du progrès, l'atteinte de la société des loisirs, la fin de la misère, des chars qui volent, des robots pour passer la balayouse. Après, on ne comptait plus. Sauf qu'à l'époque, on pensait qu'en l'an 2000, les gens seraient toujours habillés et coiffés comme dans les années 60, sans toutefois imaginer qu'ils puissent être encore aussi cons.

- Vous êtes dur, Gros Plan.
- Comme si c'était de ma faute. Tu as vu les nouvelles? Aux nouvelles, ils ont dit que nos amis américains avaient mis fin, cette semaine, à la recherche d'armes de destruction massive en Irak. Ben laisse-moi te dire que c'est même pas vrai. Il y a longtemps que la recherche d'armes de destruction massive est terminée. Si tu suivais un peu plus l'actualité au lieu de te lamenter sur le pauvre sort des amateurs de hockey pris en otages par les bonzes du sport — des otages, tu parles, un bon jour, je pense que je vais former un commando révolutionnaire intégriste martyr extrême (CRIME) et enlever un amateur de hockey professionnel pour lui montrer ce qu'est un vrai otage —, tu saurais que le dossier a énormément évolué. À la fin, selon le vocabulaire utilisé par nos autorités américaines amies, il était en fait question d'examiner les «activités reliées au programme d'armes de destruction massive». Tu vois, mon Bill, que ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'armes qu'il ne peut pas y avoir d'activités qui sont liées au programme.

- Heu, j'éprouve des difficultés à vous saisir, Gros Bonnet.

- Tu veux des exemples locaux, hein Coco, c'est ça? Là, je te reconnais. Tu es comme tes semblables. Si ça n'adhère pas à ton vécu géographique, tu as du mal à te repérer, n'est-ce pas? Tiens, ça me rappelle un truc. Tu as déjà entendu parler de grossière indécence? Ça va dans tous les sens. Peu avant le jour de l'An, un grand journal canadien-anglais faisait les grandes chaudes sur la pingrerie du gouvernement du Québec, qui n'avait donné que 100 000 \$ pour les victimes des tsunamis. Or, dans le même journal, alors qu'on en était rendu, dans le décompte, à environ 60 000 morts, on a fait une manchette en lettres de bois à la une pour dire que parmi ceux-là, il y avait trois Canadiens. Répète après moi: trois. Ah mais ce sont des Canadiens! C'est pas n'importe quoi, ça! Ça vaut bien plus cher qu'un Sri-Lankais! Que dis-je? Que 10 000 Sri-Lankais! D'ailleurs, maintenant qu'on est rendu à six, je m'étonne que personne n'ait tiré «Le bilan de l'horreur a doublé». Voilà de l'indécence, de la vraie. Mais tout le monde s'en fout.

- Mais vous en étiez au programme, Gros Village.

- Je vais te donner un exemple du terroir, Tancrède. Mettons le CHUM. On ne sait pas où sera le CHUM et, franchement, entre toi et moi et le PPP (produit pharmaceutique de proximité), il est bien possible, au train où vont les choses, qu'il n'y ait même jamais de CHUM. Mais tu as vu comment tout le monde s'énervé? Ce sont des activités liées au projet. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'hôpital qu'on ne peut pas se rendre malade. D'ailleurs, tu auras certainement remarqué que de par chez nous, il y a toujours plus d'activité autour que dedans. Et ça coûte cher. C'est pour ça qu'on ne peut pas donner plus d'argent aux victimes des tsunamis. Alors qu'on peut leur envoyer des médecins et des infirmières qui, de toute façon, n'ont pas de CHUM où travailler.

- Vous faites des liens, Gros Rouge qui tache, c'est votre force.

- Y a rien là, mon Tony, je suis payé pour. D'ailleurs, je ne suis pas le seul. Prends George Doublé. Voilà un homme complexe aux facettes multiples. D'abord, il ne trouve pas ce qui n'existe pas, à savoir ces armes de destruction massive au programme relié des activités. Cela ne l'a pas empêché d'envoyer ses forces de défense de la liberté au casse-pipe et de se ramasser avec 100 000 morts chez les civils et 1300 dans ses forces de défense de la liberté, mais bon, ceux qui restent vont pouvoir goûter la démocratie, la paix, le fromage jaune orange et la bonne musique de Mariah Carey. Ensuite, il ne trouve pas ce qui existe, mettons O. ben Laden. Pourtant, hein, il avait dit mort ou vif, je te me vais te me vous lui faire passer un sale quart d'heure, et peut-être même 20 minutes, et toutes ces choses. Mais depuis, plus rien, juste la collection de DVD d'O. ben L. où il a l'air, soit dit en passant, dangereusement en forme.

- Et puis, Doublé trouve ce dont on n'est même pas sûr de l'existence: Dieu lui-même en personnes [NDLR: rappelés que le s à «personnes» est facultatif, car s'il y a bien trois personnes, elles ne sont aussi en même temps qu'une seule, par une forme d'osmose que vous comprendrez peut-être un jour; par ailleurs, j'ai placé mes sources théosophiques sur le dossier après qu'un courrier surabondant et un peu ulcéré m'eut indiqué que si on mettait un s à «personnes», il faudrait alors dire «Dieu eux-mêmes en personnes», voire «Dieux eux-mêmes en personnes», ce qui, bien que syntaxiquement correct, m'exposerait à être soupçonné de dérive polythéiste, enfin la situation est très complexe]. Tu sais ce qu'il a dit cette semaine, le prez de l'USA, dans un entretien au Washington Post? Il a dit ceci: «Je ne vois pas comment on peut être président [des USA] sans entretenir une relation avec le Seigneur.» Ça, c'est du gros lien bien serré.

- Voilà. Tu peux tirer les conclusions qui te chantent. La mienne, sous forme d'interrogation, est la suivante: peut-on être Seigneur sans entretenir une relation avec le président des États-Unis? Il te manque un peu d'omnipotence si tu n'as pas l'oreille du premier citoyen du monde, non?

- Vous êtes vraiment au courant de tout, Gros Plein de soupe.

- Et encore, je vais manquer de temps pour te parler de l'actualité européenne. M'aurais-tu cru si je t'avais dit que le prince Harry et Jean-Marie Le Pen se retrouveraient dans la bouillante eau en même temps pour des raisons similaires? Le monde est fou. Encore plus que moi.

jdion@ledevoir.com

Peu importe qu'il soit un bon père de famille ou un agent d'al-Qaïda au Canada, Adil Charkaoui est désormais une cause symbolique qui a toutes les chances d'atterrir en Cour suprême.

BRIAN MYLES

Un beau jour, vous allez reconduire votre femme enceinte de six mois et votre petite fille chez des membres de la famille. Sur le chemin du retour, au prétexte d'un contrôle routier, vous êtes intercepté par une dizaine d'agents armés de la GRC, du SCRS, de la police de Montréal, de la SQ et d'Immigration Canada. Après 20 mois de prison, vous ne connaissez toujours pas la teneur de la preuve retenue contre vous, si ce n'est que les autorités vous soupçonnent d'activités terroristes. Scénario d'enfer? C'est pourtant la cruelle réalité que vit aujourd'hui, en ce moment même, Adil Charkaoui.

Depuis son arrestation, le 21 mai 2003, ce ressortissant marocain tente de faire annuler le certificat de sécurité émis contre lui par les ministres fédéraux de la Citoyenneté et de l'Immigration ainsi que de la Sécurité publique. Contrairement à la croyance populaire, cette procédure secrète n'est pas une excoercition de la loi antiterroriste adoptée à toute vapeur aux lendemains des attentats du 11 septembre 2001. Il s'agit plutôt d'une disposition peu utilisée de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, adoptée il y a une vingtaine d'années. Vingt-sept personnes ont fait l'objet d'un certificat de sécurité depuis 1991; six se débattent aujourd'hui avec les mesures d'expulsion prises contre elles. Outre Adil Charkaoui, il s'agit de Mahmoud Jaballah, Mohamed Zeki Mahjoub, Mohamed Harkat, Hassan Almrei, tous soupçonnés d'allégeance à al-Qaïda, et d'Ernst Zundel, le négationniste d'origine allemande.

De ces six personnes, M. Charkaoui a les plus grandes chances de faire valoir sa cause en Cour suprême. Depuis une cinglante défaite devant la section d'appel de la Cour fédérale, le 10 décembre dernier, ses avocats fourbissent leurs armes en vue de ce qui pourrait devenir une épique bataille sociale et judiciaire devant le plus haut tribunal du pays. À l'équité des citoyens devant la loi, peu importe leurs origines, s'opposent des impératifs secrets de sécurité nationale. «Ce serait un gros procès. C'est un dossier qui soulève de profondes questions de justice, d'indépendance judiciaire et d'égalité devant la loi», anticipe Johanne Doyon, l'une des avocates de M. Charkaoui.

Adil Charkaoui a demandé cette semaine l'arrêt des procédures entreprises contre lui au prétexte que le SCRS a détruit certaines notes de ses premiers entretiens, au cours desquels il réfute toute implication au sein d'al-Qaïda. S'il échoue, il peut encore espérer que le juge Simon Noël, de la Cour fédérale, annule le certificat émis contre lui. L'ultime étape de son périple risque cependant de le conduire en Cour suprême.

Entre le père et le paria

Dans une salle d'audience bondée, la petite Khawla ne se laisse pas gagner par l'atmosphère cloîtrée de la Cour fédérale, pas plus qu'elle craint les agents spéciaux qui encadrent Adil Charkaoui dans le box des accusés. La fillette s'élançait vers son père, qui l'attrape d'un baiser et d'une courte étreinte.

Sauf lors des comparutions visant à valider sa détention, une fois tous les six mois, Adil Charkaoui a droit à la chaleur de ses proches une fois par mois, lors des «visites contact» à la prison. Sa famille est derrière lui, à commencer par son propre père, convaincu qu'il n'a rien à se reprocher. Sa sœur Hind est résolue à mener la bataille jusqu'en Cour suprême, non seulement pour obtenir la libération de son frère mais afin que les certificats de sécurité soient abolis.

Difficile d'imaginer, au-delà de ce tableau d'une fa-



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

Les appuis à Adil Charkaoui se sont multipliés depuis le début de ses problèmes.

mille unie, qu'un authentique terroriste se cache derrière Adil Charkaoui. Difficile de croire que l'étudiant à la maîtrise et propriétaire d'une petite pizzeria était connu sous le nom de guerre de Zubeir al-Maghrebi dans les camps d'entraînement d'al-Qaïda en Afghanistan, où Abu Zubaida, un proche collaborateur d'Oussama ben Laden, et Ahmed Ressam affirment l'avoir rencontré. Pour le Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS), Adil Charkaoui est un agent dormant d'al-Qaïda, un membre du Groupe islamique combattant marocain (GICM), une cellule clandestine qui aurait signé les attentats meurtriers de Casablanca et de la gare de Madrid. Il aurait même acheminé 2000 \$ au GICM ainsi qu'un ordinateur portable à un de ses membres.

Si l'accusé a avoué avoir fait un séjour au Pakistan sans fournir d'explications, il continue de nier sa présence en Afghanistan. Depuis son arrestation, il se dit victime de représailles de la part du SCRS parce qu'il a refusé de devenir un informateur à la solde de l'agence de renseignement.

Qui dit vrai? Impossible de l'affirmer avec certitude, et c'est tout le problème des certificats de sécurité qui se pose, non pas à un public désireux de se faire une opinion mais à l'appareil judiciaire lui-même.

Les certificats de sécurité sont doublement décriés parce qu'ils introduisent une justice à deux vitesses et des procès secrets. Lorsque les services de renseignement entretiennent des doutes sur les activités d'un résident permanent ou d'un étranger, ils n'ont qu'à convaincre les ministres responsables d'émettre un certificat de sécurité visant à l'expulser. Les soupçons suffisent; la preuve est souhaitable mais pas essentielle. La mesure est particulièrement utile, note le SCRS dans un document public, lorsqu'il n'y a pas assez de preuves pour porter des accusations au criminel, lorsqu'aucun acte criminel n'a été commis ou encore lorsque le renvoi est de nature à perturber les activités et les projets terroristes. Jamais un citoyen canadien ne pourrait faire l'objet d'une telle mesure.

Qui plus est, la preuve retenue contre l'accusé reste secrète — sécurité nationale oblige —, exception faite d'un sommaire des faits rendus publics. Johanne Doyon, une des avocates de M. Charkaoui, témoigne des difficultés rencontrées dans de tels pro-

cès opaques. «C'est presque mission impossible de défendre quelqu'un. On se sent privé du droit à une défense, on se sent dans une procédure qui ne laisse pas la chance au coureur. Tout est basé sur du oui-dire, sans accès aux sources, au contre-interrogatoire. Tout l'a b c du procès, on ne l'a pas. C'est totalement l'inverse. Les certificats de sécurité sont livrés en flagrante contradiction avec les règles usuelles», explique-t-elle.

En vue d'un appel en Cour suprême, M^e Doyon fonde ses espoirs de contestation sur l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, et sur l'article 11d, qui assure à chacun un procès public et équitable.

Méthodes douteuses

Une équipe considérable s'est formée autour d'Adil Charkaoui. L'Association canadienne des libertés civiles, la Ligue des droits et libertés, Amnesty internationale et les avocats des quatre autres ressortissants musulmans frappés par un certificat de sécurité ont annoncé à M^e Doyon qu'ils souhaitent intervenir si la Cour suprême accepte d'entendre la cause.

Noël Saint-Pierre, un avocat qui a plaidé quatre affaires de certificats de sécurité, tente de mettre sur pied une coalition d'organismes représentant la mosaïque culturelle canadienne en vue de cet appel éventuel. «Beaucoup de communautés subissent des impacts négatifs et très importants en raison de cette législation», dit-il. Il cite les exemples de Noirs fouillés sans raison à l'aéroport ou de musulmans que les policiers traitent vite de terroristes lorsqu'ils refusent de collaborer ou réclament le respect de leurs droits fondamentaux.

M^e Noël a réussi à faire annuler un certificat de sécurité, émis contre Victor Regalado. Il a perdu ses trois autres causes. À plusieurs reprises dans sa pratique, ses clients lui ont fait part des méthodes discutables des agents du SCRS, qui auraient recouru à l'intimidation lorsque les ressortissants étrangers refusent de coopérer. Ils leur font bien comprendre que leur silence pourrait nuire à leur demande en vue d'obtenir un statut de résident permanent. «S'il y a un refus de collaborer, ça renforce leurs soupçons.» Selon M^e Noël, la méfiance est de mise à l'endroit des informations colligées par le SCRS. «On ne sait jamais d'où viennent les renseignements.»

À cet égard, la version des faits avancée par Charkaoui est plausible. Un mur de secret nous empêche cependant de savoir si elle est véridique.

Le Devoir

Le « noui » palestinien à Mahmoud Abbas

Malgré l'appui au nouveau président, la population reste divisée

GUY TAILLEFER

Khalil Shikaki, un sondeur responsable à Ramallah du Center for Policy and Survey Research, disait ceci cette semaine au journal israélien Haaretz: que 62 % des Palestiniens aient voté, dimanche dernier, pour le «modéré» Mahmoud Abbas à la succession de Yasser Arafat ne traduit pas dans la même proportion l'opposition de la population aux violences de l'intifada.

Les Palestiniens «continuent d'être divisés sur la question de la résistance armée», affirmait M. Shikaki, dont la maison de sondage a prédit l'élection de M. Abbas à un dixième de 1 % près. «Plusieurs d'entre ceux qui ont appuyé M. Abbas l'ont fait même s'ils approuvent le recours à la force.» En ce sens, les Palestiniens lui ont dit «noui».

Tel est le corridor très étroit dans lequel s'engage le président nouvellement élu, dont l'assermentation à la présidence de l'Autorité palestinienne a lieu aujourd'hui. Pour son opposition à la militarisation de l'intifada, l'ouverture qu'il affiche au dialogue avec Israël et son rôle d'architecte des accords de paix d'Oslo de 1993, l'homme est perçu comme un modéré. Dans les faits, son souci de modération sera immédiatement mis à l'épreuve par des exigences de pragmatisme, dans un contexte où l'évidente légitimité de son élection, fondée sur un taux de participation populaire à hauteur de 70 %, ne lui garantit pas pour autant le contrôle du pouvoir.

Dans cette perspective, l'attaque palestinienne qui a coûté la vie à six civils israéliens jeudi soir au point de passage de Karni, entre Israël et la bande de Gaza, traduit la lutte de pouvoir entre les différents groupes radicaux et M. Abbas, analyse-t-on dans Haaretz, un quotidien qui penche à gauche. L'attentat a ceci de particulier qu'il a été revendiqué simultanément par le Hamas, les comités de résistance populaire et les Brigades des martyrs d'al-Aqsa — liées à l'organisation du Fatah de M. Abbas. «Survenant à peine deux jours avant l'assermentation de M. Abbas, peut-on y lire, l'attaque expose la dangereuse partie de poker qui se joue dans la bande de Gaza» sur la question très délicate du

contrôle des services de sécurité palestiniens, eux-mêmes en voie de réorganisation.

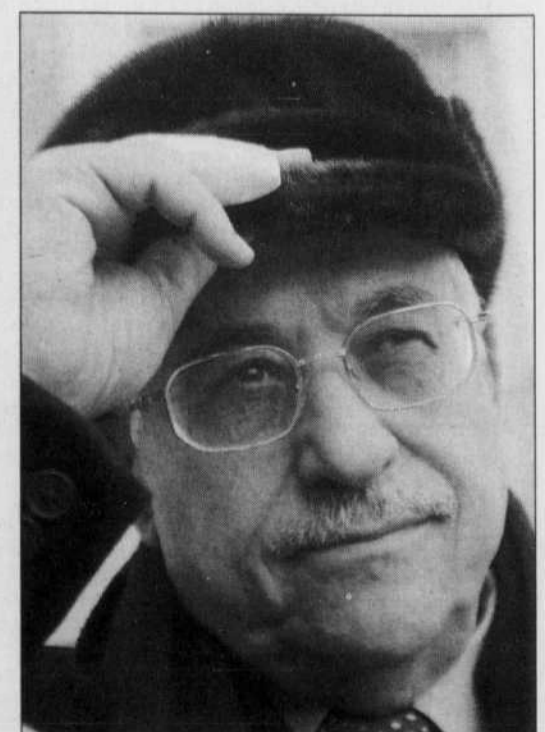
Jusqu'à la mort de Yasser Arafat, le 11 novembre 2004, douze organes de sécurité de l'Autorité palestinienne opéraient dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Chacun aurait plus ou moins fini par fonctionner comme autant de fiefs personnels. Les diverses factions à l'intérieur de l'Autorité palestinienne et du Fatah, le principal mouvement de l'OLP, prennent position pour obtenir le contrôle des trois nouveaux organismes de sécurité que M. Abbas va créer sur les bases des anciens. Des nominations sont attendues dans les jours qui viennent.

Comme des négociations

Pour le Hamas, principal mouvement islamiste palestinien, l'attaque de jeudi soir est un moyen de négocier un cessez-le-feu avec M. Abbas. Le Hamas compte jouer un rôle important dans l'administration de Gaza une fois le retrait israélien complété, d'ici la fin de l'année. Un responsable du Hamas a nié hier que l'attaque de Karni constitue un «message» à l'intention du nouveau président mais qu'il s'agissait plutôt d'un acte d'autodéfense contre l'escalade de la violence israélienne et la politique d'assassinats et d'incursions. Aussi, «cette opération ne ferme pas les portes à un dialogue interpalestinien».

Message il y a pourtant: l'attaque est le symbole sanglant d'un avertissement de la part des radicaux que le nouveau président sera tenu en laisse. M. Abbas ne peut guère l'ignorer: le Hamas est aussi un mouvement politique et social influent. De sorte que le président élu n'est pas encore officiellement entré en fonction qu'il semble déjà plus ou moins prisonnier de l'impasse à laquelle fut confiné Yasser Arafat. Suivant l'attaque sur Karni, la réplique de Tel-Aviv ne s'est d'ailleurs pas fait attendre: le premier ministre Ariel Sharon a gelé hier, et jusqu'à nouvel ordre, les contacts avec les Palestiniens, crevant les illusions d'une relance rapide des négociations de paix.

On voit mal comment ces négociations pourront reprendre: M. Abbas refuse de s'opposer de front aux factions islamistes, préférant travailler au «dialogue» avec elles dans l'espoir d'une trêve digne de ce nom. Son approche n'est pas loin d'être incompatible



LOAY ABU HAYKEL REUTERS

Mahmoud Abbas

avec les exigences du gouvernement israélien, qui réclame sans compromis la «lutte» contre les infrastructures terroristes et leur «démantèlement». Sans compter que, sur le fond du problème israélo-palestinien, M. Abbas défend des revendications traditionnelles — nommément le retour d'Israël aux frontières de 1967 et le partage de Jérusalem — dont le gouvernement Sharon ne veut rien entendre.

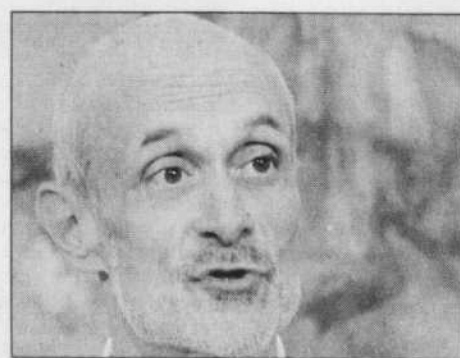
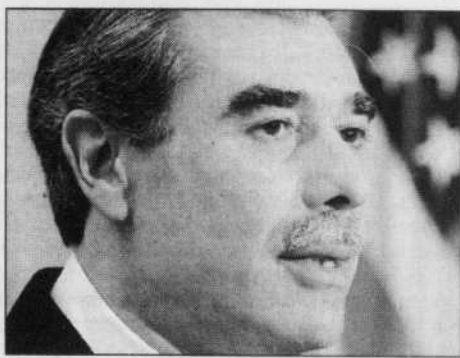
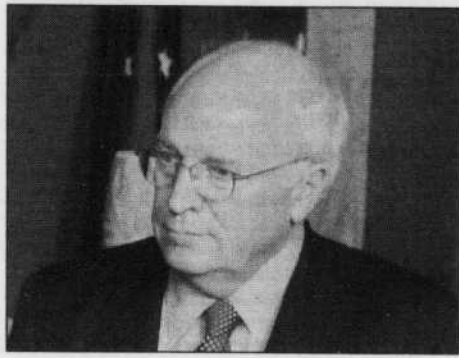
Tout cela fait en sorte que le bel exercice démocratique auquel les Palestiniens se sont livrés il y a une semaine, un exercice à peu près inédit dans le monde arabe, risque d'être torpillé.

Le Devoir

• PERSPECTIVES •



George W. Bush a surtout privilégié la loyauté dans le choix des personnes qui l'entoureront pour son second mandat.



Bush et ses fidèles

Pour son second mandat, George W. Bush nomme des alliés aux postes vacants de son cabinet

Neuf départements (ministères) sur quinze changeront de mains au moment de l'assermentation de la nouvelle administration Bush, le 20 janvier. S'il a pris soin de former une équipe assez représentative de la diversité ethnique du pays, il faut noter que le président a surtout privilégié la loyauté dans ses choix.

CLAUDE LÉVESQUE

«Encore quatre ans...» À la lumière des remplacements effectués à plusieurs postes importants, le gouvernement américain dirigé par George W. Bush devrait maintenir le cap pendant le second mandat présidentiel. Si tant est qu'on puisse parler de changement, ce sera avant tout dans le sens suivant: le président s'entoure d'un nombre encore plus grand de fidèles tout en renforçant encore un peu la mouvance dite néoconservatrice.

Plusieurs postes ministériels de haut niveau changent de titulaire, dont le département d'État, la Justice, la Sécurité intérieure et le Commerce.

Condoleezza Rice, qui quitte son poste de conseillère à la sécurité nationale du président pour occuper celui de chef de la diplomatie américaine, devient la première femme noire à occuper ce poste de premier plan. Elle est connue pour ses positions tranchées à saveur néoconservatrice et pour sa fidélité à la famille Bush.

Son prédécesseur, Colin Powell, également très loyal au clan présidentiel, différerait souvent d'opinion avec ses collègues de l'administration, contrairement à Mme Rice, contestant en particulier les vues de poids lourds comme le vice-président Dick Cheney et le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld. Avec son départ à la retraite, on peut craindre qu'aucune voix discordante ne s'élève dorénavant contre le discours dominant des néoconservateurs au cabinet ou dans le cercle des conseillers du président.

En ce sens, l'éclipse de M. Powell s'ajoute à la démission d'un autre des rares esprits indépendants de l'administration, Paul O'Neil, déjà remplacé par John Snow au Trésor en 2003.

«Le départ de plusieurs secrétaires [ministres] épuisés à la fin d'un premier mandat présidentiel et leur remplacement par des loyalistes n'est pas un phénomène nouveau», observe toutefois Stephen Wayne, politologue à l'université Georgetown, à Washington. «Dans un second mandat, il s'agit souvent de mener à bien les initiatives lancées lors du premier mandat.»

Au total, neuf départements changeront de patron (sans compter le remplacement d'O'Neil par Snow). Et dans les grandes agences qui ne sont pas organisées en ministères, il faudra en outre surveiller les nominations au nouveau poste de directeur du renseignement, pour lequel le général Tommy Franks est pressenti, à celui de directeur de

l'Agence de la protection de l'environnement, rendu vacant par le passage de Mike Leavitt au département de la Santé, et à celui de chef des négociateurs commerciaux, entre autres.

En le voyant élever au poste de secrétaire d'État une idéologue de droite, on peut croire que les résultats de l'élection présidentielle de novembre ont convaincu M. Bush qu'il n'a plus besoin de donner un «visage» modéré à sa politique extérieure, pas plus qu'à l'ensemble de son administration.

Mme Rice pourrait néanmoins avoir de la difficulté à asseoir son autorité au sein de la bureaucratie du ministère, qui compte un bon nombre de modérés, souvent d'obédience démocrate, avec lesquels M. Powell avait tout de même su cultiver de bonnes relations interpersonnelles. Mme Rice n'a pas la réputation d'avoir le même doigté que son prédécesseur.

«Avec l'arrivée de Condoleezza Rice à la tête du département d'État, le maintien de Rumsfeld (et de son adjoint Paul Wolfowitz) à la Défense, le maintien de Cheney (et de son conseiller en matière de sécurité nationale, Lewis Libby) à la vice-présidence, c'est toute la politique étrangère qui sera dictée par les néoconservateurs», juge Larry Hufford, politologue à l'université St. Mary's, à San Antonio, au Texas.

Libertés civiles

Deux «durs» occuperont les postes clés de secrétaire à la Justice et de secrétaire à la Sécurité intérieure. La nomination d'Alberto Gonzales (Mexicano-Américain du Texas et connaissance de longue date de George Bush) à la Justice a carrément scandalisé les défenseurs des libertés civiles. Entre autres, on lui reproche d'avoir déconseillé la grâce pour de nombreux condamnés à mort au Texas alors qu'il y était conseiller juridique et que Bush y était gouverneur, d'avoir, une fois promu à la Maison-Blanche, écrit des mémos recommandant le non-respect des conventions de Genève et ayant pu encourager la pratique de la torture en Irak; enfin, d'avoir plaidé pour que la teneur des entretiens entre le vice-président Cheney et les directeurs des sociétés pétrolières reste secrète.

La nomination de Michael Chertoff comme successeur de Tom Ridge à la tête du département de la Sécurité intérieure n'a pas soulevé autant d'opposition que celle de Gonzales. Plusieurs parlementaires démocrates l'ont saluée, annonçant que leur parti n'y ferait pas obstacle. M. Chertoff est perçu favorable-

ment en raison de la lutte qu'il a menée contre certains parrains du crime organisé à titre de procureur fédéral au New Jersey, de 1990 à 1994. Mais il a également été l'un des concepteurs du Patriot Act alors qu'il dirigeait la division criminelle du département de la Justice, de 2001 à 2003. Il a également piloté la plaidoirie musclée du gouvernement dans la cause instruite contre Zacharias Mousaoui, ce Français arrêté à l'été 2001 et accusé d'avoir voulu participer aux attentats du 11 septembre. Les attaches partisans de Chertoff sont claires: il a été conseiller juridique auprès des sénateurs républicains qui, au milieu des années 90, enquêtaient sur l'affaire Whitewater, un imbroglio financier qui a embarrasé le couple Clinton. Mais le Parti démocrate n'a sans doute pas envie de réveiller de vieux démons comme ceux-là.

Outre Mme Rice et M. Gonzales, une autre collaboratrice de longue date du président accède au nouveau cabinet. Il s'agit de Margaret Spellings, qui devient secrétaire à l'Éducation. Cette ancienne enseignante avait travaillé comme conseillère de M. Bush en matière d'éducation au temps où celui-ci était gouverneur du Texas avant de le suivre à Washington en qualité de «conseillère en matière de politique intérieure».

Carlos Gutierrez, le p.-d.g. de Kellogg's né à Cuba, devient secrétaire au Commerce, ce qui semble refléter l'importance que l'administration accorde à la minorité hispanique, auprès de laquelle elle a réalisé des gains électoraux.

En revanche, la droite religieuse ne semble pas avoir été récompensée pour sa mobilisation en faveur du président. Il faudra surveiller les nominations attendues à la Cour suprême tout en notant que les républicains ne doivent pas s'aliéner leurs nombreux électeurs modérés vivant dans des villes de banlieue.

Les autres postes ministériels qui changent de titulaire sont l'Agriculture, la Santé, les Anciens Combattants et l'Énergie.

Comme son prédécesseur Bill Clinton, George W. Bush s'est efforcé de nommer des femmes et des représentants des minorités noire et hispanique à des postes ministériels. Le prochain cabinet comptera une femme noire (Rice), un homme noir, Alphonso Jackson (Habitation et Aménagement urbain), deux femmes blanches, Margaret Spellings et Gale Norton (Intérieur), une femme d'origine asiatique, Elaine Chao (Travail), et deux Latino-Américains, Gonzales et Gutierrez, ce qui donne un peu plus de 50 % de femmes et de titulaires issus des «minorités».

Le souci d'assurer une certaine diversité en matière de sexe et d'origine ethnique reflétant la réalité de la société américaine ne s'accompagne toutefois pas d'un souci équivalent de promouvoir une véritable pluralité des idées.

Le Devoir



Michel David

La connerie

Maintenant qu'il a réglé le cas des incendies criminels, on brûle de connaître la solution du gouvernement Charest pour prévenir les vols de banque et le trafic de stupéfiants.

Au fil des jours, un gouvernement assiégé par d'innombrables lobbys est appelé à prendre toutes sortes de décisions contestables, mais celle de subventionner à 100 % les écoles privées juives atteint vraiment un sommet dans la connerie.

Dans une entrevue accordée au *Devoir* l'automne dernier, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, expliquait que la confusion dans l'expectative était préférable à la confusion dans l'action. Au nom de l'intérêt public, M. Reid devrait persister dans la passivité.

Le lien qu'il a établi entre l'incendie de la bibliothèque de l'école Talmud Torah, l'été dernier, et l'octroi d'un traitement de faveur aux écoles juives ne traduit pas seulement une certaine confusion de l'esprit: il est franchement loufoque.

Tout le monde au Québec s'est indigné de l'incendie de la bibliothèque, mais la dernière chose à faire est de jeter de l'huile sur le feu. Loin de favoriser de meilleurs rapports entre la communauté juive et les autres composantes de la société québécoise, la décision de M. Reid risque au contraire de renforcer les préjugés dont cette communauté est l'objet.

Alors que le système public crie famine, comment justifier que l'État accorde un financement équivalent à des écoles privées fréquentées par des enfants dont les parents ont les moyens de payer des droits de scolarité de 7000 \$ par année?

Jusqu'à présent, la Fédération de l'appel juif unifié (CJA) subventionnait les écoles juives à hauteur de 2,5 millions de dollars, une somme qui pourra désormais être utilisée autrement. Une part importante des sommes recueillies par la CJA étant envoyée en Israël, certains se demanderont inévitablement si les subventions du ministère de l'Éducation n'aboutiront pas indirectement là-bas.

♦ ♦ ♦

Sans parler de la boîte de Pandore que M. Reid vient bien étourdiment d'ouvrir. «C'est une nouvelle fantastique! C'est très bon de savoir que l'État est prêt à aider les autres religions», s'est exclamé le président du Conseil musulman de Montréal. On comprend son enthousiasme: au fond de la boîte de Pandore, il y a l'assiette au beurre. Pas besoin d'être devin pour prédire que les «échanges interculturels» vont connaître une vogue sans précédent dans les écoles de toutes confessions au cours des prochaines années.

Le ministre de l'Éducation a beau nier toute considération de nature religieuse, ceux qui se feront refuser un traitement équivalent, à commencer par les écoles privées catholiques, pourront invoquer les dispositions de la Charte des droits interdisant la discrimination basée sur la religion.

Il est tout à fait plausible, voire probable, que la décision de subventionner à 100 % les écoles juives ait été téléguidée par le bureau du premier ministre Charest. D'ailleurs, M. Reid n'aurait jamais osé s'aventurer dans un pareil champ de mines sans son autorisation formelle. S'il doit perdre son poste lors du prochain remaniement ministériel, comme le veut la rumeur, aussi bien lui faire porter l'odieux d'une mesure qui fait pratiquement l'unanimité contre elle. Au point où il en est...

Si M. Charest est bien à l'origine de l'affaire, celle-ci n'en est que plus inquiétante. Que le premier ministre soit particulièrement sensible aux pressions des lobbys, surtout ceux qui alimentent généreusement la caisse du PLQ, on le savait déjà. Le plus choquant est la désinvolture avec laquelle il remet en cause les principes fondamentaux sur lesquels la société québécoise est difficilement parvenue à faire consensus au cours des dernières décennies.

La déconfectionnalisation progressive de l'école publique, fondée sur la séparation de l'Église et de l'État, a fait l'objet de débats douloureux depuis la Révolution tranquille. Le processus est d'ailleurs loin d'être achevé. Soudainement, parce qu'un groupe plus puissant que les autres le réclame, le gouvernement introduit en catimini le principe du plein financement des écoles confessionnelles par l'État.

♦ ♦ ♦

Contrairement au Canada, qui a fait du multiculturalisme une de ses pierres d'assise, le Québec a opté pour un modèle de société privilégiant l'intégration des communautés culturelles à la majorité francophone. Là encore, la décision concernant les écoles juives va à contre-courant.

Les organismes qui œuvrent à l'intégration des immigrants ne cessent de déplorer les compressions budgétaires qui leur ont été imposées par le gouvernement Charest. Ainsi, dans le budget de dépenses 2004-05, les sommes consacrées à l'apprentissage du français ont été amputées de plus de 50 %.

A raison de 5200 \$ par élève, comme dans le secteur public, les subventions versées aux 15 écoles privées juives du Québec pourraient totaliser 36,4 millions, soit sept fois plus que ce qui reste pour l'apprentissage du français. M. Reid prétend favoriser les échanges culturels, mais sa politique contribuera plutôt à renforcer la ghettoïsation des communautés culturelles.

Depuis qu'il est devenu premier ministre, on a découvert que M. Charest considère l'État comme une sorte de service à la clientèle. Sa conception de la société québécoise est à l'avenant: un agglomérat de groupes plus ou moins disparates dont il faut gérer les demandes.

Dans le dossier du CHUM, il est sans doute désolant de voir le gouvernement à la remorque du puissant lobby orchestré par le recteur de l'Université de Montréal, mais son projet de technopole de la santé comporte d'incontestables attraits, qui justifient qu'on en débâte. Dans le cas des écoles juives, on a beau examiner la question sous tous les angles, il n'y a que des inconvénients.

mdavid@ledevoir.com



Pierre Reid

ARCHIVES LE DEVOIR

É D I T O R I A L

Dangereux retours d'ascenseur

La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Judy Sgro, a remis sa démission hier. Ce geste était inévitable et aurait dû survenir bien avant pour empêcher que les allégations de favoritisme qui s'accumulent à son endroit ne viennent entraver son travail de ministre et entacher la réputation de son ministère.

Comme tout autre citoyen, Judy Sgro a droit à la présomption d'innocence. Ne la condamnons pas tant que la lumière n'aura pas été faite par le commissaire à l'éthique des Communes, Bernard Shapiro. Lui seul est en mesure d'établir si, comme on le reproche à Mme Sgro, elle a échangé des faveurs ministérielles, voire fait des promesses de cette nature, contre la participation active d'immigrants sans statut à sa campagne électorale.

Ce qui a poussé la ministre à démissionner, ce sont les affirmations faites ces derniers jours par un immigrant indien à qui elle aurait promis d'annuler un ordre d'expulsion en contrepartie de la livraison de pizzas à ses travailleurs d'élections. C'en était trop. Ajoutées aux précédentes allégations voulant qu'elle aurait utilisé son pouvoir ministériel pour court-circuiter le processus d'attribution d'un permis temporaire de résidence à une strip-teaseuse d'origine roumaine, elle ne pouvait plus assumer ses responsabilités avec crédibilité.

Un ministre n'a pas à démissionner à la première rumeur ou allégation venue. Il doit toutefois le faire lorsqu'un doute sérieux s'installe dans l'opinion publique et que sa capacité à bien remplir son mandat s'en trouve affectée, ce qui était le cas de Mme Sgro depuis plusieurs mois déjà. Est-il besoin de rappeler que ce qui lui est reproché pourrait être assimilé à une forme de trafic d'influence? De telles allégations ne peuvent que renforcer la perception fort négative dont souffre par ailleurs le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dans le traitement des dossiers des immigrants et des réfugiés en attente de statut.

Rares sont les politiciens qui ont le réflexe de démissionner au nom de l'honneur. On craint plutôt que la démission soit reçue comme un aveu de culpabilité. En s'accrochant, ils ne font qu'alimenter la controverse. L'opposition et la presse se déchaînent et se lancent à la recherche d'informations pouvant les incriminer davantage. Leur réputation, comme celle de l'ensemble du gouvernement, en pâtit.

Le premier ministre Paul Martin aurait dû depuis longtemps forcer sa ministre à prendre congé le temps que le commissaire à l'éthique mène à terme son enquête, question de protéger la réputation de son gouvernement. Il s'y est refusé, préférant défendre Mme Sgro, jurant même qu'elle n'a absolument rien à se reprocher. Pour lui, tout comme pour Jean Chrétien avant lui, c'est là affaire de loyauté, surtout lorsque ceux qui sont en cause font partie, comme Mme Sgro, de son cercle de fidèles.

Le message que donne le premier ministre en appuyant sans réserve sa collègue est que la loyauté est une vertu qui vaut davantage que l'intégrité. On comprend qu'il a accumulé, au cours de sa campagne au leadership, un grand nombre de dettes politiques dont il doit s'acquitter. Si les allégations à l'endroit de Mme Sgro devaient s'avérer fondées, l'appui qu'il lui accorde aujourd'hui se retournera contre lui. Les retours d'ascenseur sont parfois dangereux.

Au moment de devenir premier ministre, M. Martin avait promis d'instaurer les plus hauts standards en matière d'éthique. Le scandale des commandites qui continue de peser lourd sur la réputation des libéraux devrait le convaincre que l'intégrité est une vertu qui ne souffre aucun compromis.

Des livres!

Il faudrait être bien râleur pour ne pas se réjouir des sommes que le ministre de l'Éducation a décidé d'injecter dans les bibliothèques scolaires. Mais il faudrait être bien candide pour voir là un premier pas vers un grand redressement.

D'abord, le montant annoncé — 60 millions de dollars en trois ans — est un brin trompeur. La vraie part d'argent neuf, qui sera versée par le ministère, est de 40 millions; les 20 millions restants sont couverts par les commissions scolaires à même leur budget annuel (quelque sept millions) déjà consacré aux livres.

L'annonce libérale équivaut donc au montant de 70 millions en cinq ans promis dans le budget Marois de mars 2003, juste avant les élections, et que les libéraux se sont empressés de sabrer en arrivant au pouvoir. Après tout, leur cahier de propositions électorales en matière d'éducation ne consacrait pas une ligne aux bibliothèques scolaires. Et le parti préférait miser sur le partenariat avec les bibliothèques municipales.

C'est donc moins l'état délabré des bibliothèques scolaires que les préoccupations du ministre Pierre Reid face à la réussite des garçons qui ont été l'élément déclencheur de l'investissement annoncé. Le lien est réel entre la réussite scolaire et l'amour de la lecture, et celui-ci reste moins développé chez les garçons que chez les filles. M. Reid en a conclu à la nécessité de pourvoir les écoles de centaines de nouveaux livres — notamment ces bédés dont les garçons raffolent — et d'y greffer quelques activités. Bravo! Lire n'est enviable que dans l'abondance, quand on peut musarder entre les ouvrages qu'on rejette et celui qui, enfin, nous accorde.

Cette abondance restera néanmoins toute relative — même avec ses nouvelles acquisitions, le Québec se maintiendra très en deçà des normes nord-américaines — et circonscrite dans le temps. De plus, pour que l'exercice soit couronné de succès, il y faudrait de l'ordre et de la méthode. Ceux-ci ne sont pas au programme. «C'est un grand crime que de ne pas mettre une bibliothèque ordonnée à la portée de l'enfant qui aime lire», écrivait Claire Martin dans *La Joue droite*, citée dans la *Politique de la lecture et du livre* du gouvernement du Parti québécois. Les achats d'ouvrages pertinents, leur classement et l'œil averti à l'affût des goûts des enfants et des suggestions à leur faire ne peuvent pas reposer sur le bénévolat de parents. C'est pourtant le cas à l'heure actuelle, les bibliothécaires professionnels étant une espèce en voie de disparition dans les écoles. L'annonce d'hier n'y changera strictement rien.

Depuis des décennies, la seule préoccupation gouvernementale touche (de temps en temps!) les livres. Jamais les bibliothèques. Nul ne s'intéresse à leur personnel, à leur mobilier, à leur confort... C'est pourquoi bien des bibliothèques d'écoles publiques du Québec sont en fait des endroits peu fréquentables.

Nous l'avons déjà écrit le rapport Parent, qui rêvait de faire de la bibliothèque scolaire «le laboratoire général de tout l'enseignement», avait pourtant pensé à tous ces aspects. Le dépoussiérer coûterait trop cher, diront les esprits comptables. Mais si nous comptons moins, peut-être lirions-nous davantage.



Josée Boileau

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSEFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

DES ÉCOLES PRIVÉES FINANÇÉES À 100%...



LETTRES

La vraie histoire occidentale

Réponse à Paul Bégin
Contrairement à ce que prétend Paul Bégin (*Le Devoir*, 12 janvier), pour les trois quarts de l'humanité, l'histoire du monde occidental ne se résume pas «sous le titre de la quête de la liberté et de l'égalité des hommes et des femmes quelles que soient leurs origines, la couleur de leur peau et leurs croyances». Pour la plupart des peuples et des individus d'Afrique, d'Asie et des Amériques, l'histoire du monde occidental des 600 dernières années se résume sous le titre de la confiscation des terres et des biens, de la domination militaire, de la traite des esclaves, de l'esclavage, du génocide, de la discrimination, du colonialisme, de la guerre et de l'exploitation économique.

Il y a bien eu la Révolution française, comme M. Bégin le mentionne, mais la même France a conquis et annexé l'Algérie en 1830, pour ensuite l'occuper pendant plus de 130 ans sans jamais accorder l'égalité aux citoyens musulmans de ce pays avant 1958! La Révolution française a également permis l'émancipation politique des Juifs, mais ce fleuron de l'histoire n'a

pas empêché un pays du même «monde occidental» de commettre le pire génocide de l'histoire, celui des Juifs. Il y a bien eu l'abolition de l'esclavage au cours du IX^e siècle, mais pour l'abolir, il a bien fallu que l'esclavage existe et qu'il ait été pratiqué impunément par ce même «monde occidental» pendant des siècles.

Etonnamment, il n'y a rien dans son texte sur la quête de liberté des peuples et leurs droits, pourtant des idées qui devraient être chères à un ancien ministre souverainiste. Les grandes chartes des droits, signées et appuyées par le monde occidental dont Paul Bégin se réclame, placent ces droits en première place. Mais s'il l'avait souligné, il aurait fallu qu'il reconnaisse aussi que, comme pour l'esclavage, c'étaient les empires du monde occidental, particulièrement ceux d'Europe, qui les avaient bafoqués pendant des siècles.

Il suffira de dire que pour répondre aux demandes d'organismes musulmans, il ne sert à rien d'invoquer la formidable et généreuse histoire du monde occidental. Parce que c'est tout simplement faux, et personne ne le croira!
Robin Philpot
Montréal, le 12 janvier 2005

CHUMisterie!

Avec le dossier du CHUM, voilà venu, encore une fois, le temps des querelles. Cette guerre de clochers version XXI^e siècle nous plonge en plein capharnaüm existentiel. Car au-delà des chiffres astronomiques (deux milliards de dollars pour 550 lits, ça fait la rondelle de 3 636 363,64 \$ par lit... au secours!), il en va de la santé mentale de toute la communauté, qui a bien du mal à s'y retrouver.

Analyses, études, réflexions, synthèses et autres exercices spirituels nous mènent inévitablement à une vaste fumisterie qui fait l'affaire de bien des gens d'affaires... Pendant ce temps perdu à réfléchir à la prochaine étude, elle aussi financée par les deniers publics, notre propre gouvernement, c'est-à-dire Jean Charest en personne, demeure muet et invisible dans ce dossier. Face à ce contentieux, son éminence préfère s'éclipser au profit d'un certain lobby qui l'attend de pied ferme pour la première pelletée de terre! Quelle CHUMisterie!
Gaétan Fontaine
Montréal, le 13 janvier 2005

REVUE DE PRESSE

Les inquisiteurs linguistiques de Jean Charest

Antoine Robitaille

«L'intolérance du Québec a encore frappé», s'indignait Ezra Levant, du *Calgary Sun*, cette semaine. En effet, «le gouvernement libéral du Québec de Jean Charest vient de congédier deux infirmières du Jewish General Hospital parce qu'elles ont échoué à un examen de français écrit». Pourtant, insiste le chroniqueur, «des deux parlaient un excellent français». Elizabeth Davantes et Eulin Gumbs ont travaillé pendant trois ans. Les patients étaient «satisfaits», soutient Levant. À l'hôpital, on les aimait bien. Mais «Charest, cherchant à être plus séparatiste que les séparatistes, avait besoin de quelques boucs émissaires anglophones pour augmenter ses appuis dans l'opinion publique». Sacré Ezra, toujours «le complot pour rire!»

Mais non, le chroniqueur ne rigole pas: en effet, ces deux infirmières devront «quitter le Québec» pour se trouver du travail: elles ont perdu jusqu'à leur «permis de pratique». Or «elles parlaient le français couramment, mais à l'écrit, leur grammaire n'était pas assez bonne pour satisfaire les inquisiteurs de l'Office de la langue Française [sic] de Charest». («langue Française»: heureusement pour Levant que les «inquisiteurs» linguistiques ne peuvent pas aller brûler des journalistes du côté du *Calgary Sun*.)

Evidemment, si cet «acte de bigoterie» avait été perpétré par le Parti québécois ou le Bloc (hein?), Paul Martin «serait déjà sur un pied de guerre». Mais non, le responsable est Jean Charest, un libéral, alors «Ottawa ne dit pratiquement rien». Et si «un gouvernement d'ailleurs au Canada traitait des infirmières francophones de cette façon? [...] Ce serait la priorité nouvelle à la CBC pendant une semaine», soutient le chroniqueur.

Le Canada a un commissaire aux langues officielles qui s'emploie à «embêter quiconque n'utilise pas le français, même dans des situations bizarres». Un exemple? «Il y a peu de choses aussi étranges, par exemple, que de prendre un vol de Vancouver à Calgary — sur lequel l'anglais est parlé par la quasi-totalité des passagers, par les Chinois et les autres — et d'entendre les avertissements faits en français. Aussi, les radios françaises sont subventionnées partout dans les Prairies, où l'allemand et l'ukrainien

sont plus souvent parlés que le français.»

Et que donne le Québec en retour? De l'intolérance! Et c'est pire lorsque les libéraux sont au pouvoir, affirme Levant, «car il est nécessaire de se rappeler que les pires excès du Québec en matière linguistique ont été le fait des libéraux et non des séparatistes du PQ. La loi 101 d'où découle la règle que Charest applique de façon impitoyable, tout ça, c'est le Parti libéral. [...] La société distincte aussi, c'était une de leurs idées.»

Cette histoire prouve, affirme le chroniqueur, que Charest est vraiment un renégat «car il n'a jamais été populaire auprès des francophones». Il ne doit sa victoire «qu'aux anglophones qui ont dévotement voté libéral». Et le voilà qui congédie deux infirmières anglophones alors que le Québec «en aurait besoin d'au moins 1500 de plus.»

Selon Ezra, les «passionnés de la Charte des droits» devraient monter au créneau. En effet, pour procéder au congédiement «institutionnel» de ces infirmières, Charest utilise la clause nonobstant et réduit ainsi les médias au silence. «Pourtant, Stephen Harper a été accablé de reproches pendant la dernière campagne électorale parce qu'il songeait à utiliser cette clause» sur la question du mariage homosexuel. Cela, il ne faudrait pas l'oublier, se fâche Levant, «la prochaine fois que des libéraux, des Québécois ou des libéraux du Québec se permettront de parler de tolérance, de liberté et de clause nonobstant».

«We Are tous Québécois», claironnait *The Economist* cette semaine. (Permettez cette incursion dans une publication du ROW, le «rest of the world».) En effet, les «Québécois anglophones apprennent à vivre en français et à aimer cette langue», se réjouissait le grand magazine britannique la semaine dernière. La minorité anglophone au Québec était traditionnellement plutôt fermée sur elle-même, dit *The Economist*. «Ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, plus des deux tiers des 750 000 anglophones peuvent aussi parler français, une proportion deux fois plus grande que dans les années 70.» On citait Jack Jedwab, directeur général de l'Association d'études cana-

diennes, qui a produit un rapport sur la question: «Le stéréotype [de l'anglophone refermé] a évolué. C'était une réalité, ça tient maintenant de l'épouvantail.» Même dans les «ghettos cossus» de l'ouest de Montréal, le français est parlé «presque autant que l'anglais».

Le rapport faisait état de plusieurs autres signes d'intégration. D'abord, parce qu'ils ont appris à parler français plus jeune et mieux, les «anglos» «choisissent fréquemment d'étudier dans des écoles françaises». Conséquence: une explosion de mariages et de concubinages interethniques. Aujourd'hui, 40 % des anglos ont un partenaire non anglophone et un quart d'entre eux ont fréquenté des francophones. Conclusion: les «deux solitudes» sont de moins en moins... seules, et même «les militants anglophones — baptisés les «angryphones» — ne semblent plus tellement scandalisés par les efforts du gouvernement provincial pour promouvoir le français». Bien sûr, note *The Economist* au passage, «quelques causes contre la loi 101 sont encore pendantes».

Cette loi 101, rappelle *The Economist*, a fait du français un «incitatif économique pour attirer le français. Sans cet atout, un anglophone court deux fois plus de risques d'être sans emploi; aussi, s'il a un emploi mais n'est pas bilingue, son revenu équivaldrait à 65 % de celui de ses collègues bilingues». La loi 101 a aussi entraîné le déclin de plusieurs institutions francophones. Les inscriptions aux écoles anglaises ont chuté de 60 %. Une douzaine ont fermé leurs portes ou sont passées au français. Le seul journal de langue anglaise du Québec, *The Gazette*, a vu son tirage du samedi chuter de 280 000 exemplaires à 163 000 aujourd'hui. Conclusion: les nationalistes ont gagné et les souverainistes doivent se trouver un autre cheval de bataille. «Avec les tensions linguistiques qui disparaissent, ils devront se trouver une autre cause», dit *The Economist* en citant la professeure Deirdre Meintel, une anthropologue de l'Université de Montréal. «L'ouverture des anglophones a pour contrepartie moins de chauvinisme francophone, et la société devient plus inclusive.»

IDÉES

FINANCEMENT DES ÉCOLES JUIVES

Un retour d'ascenseur légitime

Les écoles juives s'attachent beaucoup plus à la transmission d'une culture

DANIEL RACINE

Directeur des services scolaires à l'école arménienne Sourp Hagop

L'annonce du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, d'un financement à 100 % de quelques écoles juives semble provoquer une levée de boucliers chez certains défenseurs de la laïcité et, paradoxalement, susciter des espoirs de mesures similaires auprès de groupes provenant d'autres horizons religieux ou ethniques. Il serait bon de procéder à quelques mises au point avant de poursuivre le débat.

D'abord, il est important de souligner l'apport substantiel — tant matériel que culturel — de la communauté juive au patrimoine québécois, et ce, depuis plus d'un siècle, si on songe à la contribution majeure de familles juives, qu'il s'agisse des Joseph à Québec ou, plus récemment, des Bronfman à Montréal. En fait, c'est toute la communauté juive — la plus généreuse en contributions à caractère charitable au Québec — qui participe au bien-être de l'ensemble des Montréalais de toutes origines, grâce à l'Hôpital général juif et au Mont Sinai, les diverses salles de concert et les installations sportives généreusement offertes par des organisations ou des individus conscients de leurs responsabilités collectives.

Rien dans l'enseignement juif ne dépare le christianisme, religion de la nation fondatrice des Québécois

Partie de l'histoire

Ensuite, la communauté juive, même si elle comprend, comme la plupart des groupes ethniques, des immigrants récents, est une communauté qui fait intégralement partie de l'histoire du Québec, tant par son ancienneté que par sa foi. Quand on parle d'enseignement religieux juif, on évoque l'hébreu et la Torah. Or la foi de la majorité chrétienne repose sur la Bible, c'est-à-dire sur la traduction de la Torah (l'Ancien Testament) à partir de sa langue originale, l'hébreu. On peut donc affirmer que rien dans l'enseignement juif ne dépare le christianisme, religion de la nation fondatrice des Québécois. Le christianisme, fondé par le juif Jésus, est un prolongement du judaïsme et non de l'islam ou du bouddhisme. De toute manière, l'aspect religieux, comme l'a souligné M. Reid, n'entre pas dans cette décision de financement.

Les écoles juives représentent de nombreux credo — il y a autant de dénominations au sein du judaïsme qu'au sein du christianisme — et s'attachent beaucoup plus à la transmission d'une culture et d'un humanisme historique qu'à la propagation des idées d'une secte ou d'une confession. La Bible ou la Torah, Molière et Shakespeare, l'anglais, le grec classique et l'hébreu peuvent s'enseigner sans toucher à l'aspect laïque vers lequel s'orientent enfin notre société.

Enfin, ce retour d'ascenseur à une communauté faisant partie intégrante du peuple québécois, consenti au nom des valeurs d'une société ouverte et orientée vers l'affirmation des valeurs propres à une diversité culturelle qui enrichit plutôt qu'elle ne divise, n'exclut pas des geste similaires à l'endroit d'autres communautés qui auront su se faire apprécier, comme les communautés grecques et arméniennes, par exemple. Et, pourquoi pas, quand le moment sera venu, de communautés plus récentes encore?



Manifestation de sympathie l'année dernière, quelque temps après l'incendie de l'école juive Talmud Torah, à Montréal.

Les écoles séparées ne favorisent pas les échanges culturels

ANNE LAPERRIÈRE

Professeure au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et membre du Groupe de recherche sur l'adaptation au pluralisme et l'école (GREAPE), affilié à l'Université de Montréal

C'est avec stupéfaction que j'ai appris que Québec compte financer à 100 % des écoles privées juives au prétexte de «favoriser les échanges culturels» entre communautés. Cette décision est irresponsable, socialement dangereuse, et ignore complètement les conclusions solides des études scientifiques faites depuis plus d'un demi-siècle sur ce qui provoque l'échange ou la séparation entre groupes ethniques.

Toutes ces études concluent à une condition première à l'échange: un contact significatif et continu entre les groupes. Bref, ce ne sont pas des échanges ponctuels et discontinus entre communautés qui permettront quelque rapprochement durable que ce soit.

Le contact entre les groupes a certes ses difficultés et peut même augmenter les préjugés s'il ne respecte pas un certain nombre de conditions. Mais sans contact prolongé, aucun échange significatif entre les groupes n'est possible: le Québec français d'avant la loi 101, où francophones et minorités se repoussaient mutuellement, en est le meilleur exemple.

Même constat ailleurs

Par ailleurs, les observations plus récentes du Groupe de recherche sur l'adaptation au pluralisme et l'école, qui ont porté sur la citoyenneté et le pluralisme puis sur les sociétés divisées (Québec, Irlande du Nord, Belgique et Catalogne), penchent dans le même sens: dans tous ces pays déchirés par les conflits, les systèmes d'éducation séparés n'ont en rien aidé au rapprochement entre les groupes. À tel point que les écoles intégrées, pour lesquelles parents et éducateurs ont lutté avec acharnement (d'abord en Irlande du Nord, et maintenant en Belgique), ont maintenant le vent dans les voiles.

Lorsque j'ai moi-même interrogé une cinquantaine de finissants du secondaire montréalais de toutes origines ethniques sur leur préférence pour l'école ethnique ou l'école publique commune pour les minorités ethniques, j'ai eu la surprise d'entendre tous les

jeunes des minorités ethniques, sans exception, opter pour l'école publique intégrée alors que l'école ethnique retenait la préférence... de nombre de Québécois français, agacés par la différence et voyant là l'occasion de transformer les immigrants en jeunes Québécois avant leur transfert à l'école publique commune.

Et, notons-le, les jeunes des minorités ethniques nous ont bien précisé que le choix de l'école publique intégrée n'aurait pas nécessairement été celui de leurs parents, plus attachés à leur passé, pas plus qu'il n'était celui de la facilité pour eux: mais après un départ difficile, l'école publique intégrée les assurait, croyaient-ils, d'une meilleure intégration au Québec.

Des envieux

Enfin, ce «cadeau» à la communauté juive fera aussitôt, et à bon droit, des envieux du côté des autres écoles privées et mènera à l'éclatement du système d'éducation québécois en une myriade d'écoles privées desservant des communautés exclusives d'intérêt.

Non seulement ces écoles privées subventionnées grassement (sinon totalement) par un public qui n'y a pas accès sont une aberration en démocratie, elles saperont de surcroît le laborieux et merveilleux travail interculturel qui s'est fait dans l'école publique et qui fait que les jeunes montréalais d'aujourd'hui se mêlent beaucoup plus spontanément dans les institutions et sur la place publiques qu'il y a 20 ans.

Il n'y a aucun doute là-dessus: l'école publique reste le meilleur creuset des échanges interculturels et autres car elle est la seule à accueillir universellement les enfants et à avoir, en conséquence, une obligation d'enseigner la tolérance et l'ouverture. Négliger l'école publique comme société, c'est courir au conflit.

Bref, les conclusions des recherches sur les relations ethniques et de l'expérience de pays qui ont vécu de douloureux conflits internes vont toutes dans le même sens: sans contact significatif et continu entre les groupes, aucun rapprochement significatif n'est possible. Que le gouvernement québécois ignore tout de ces recherches et de ces réalités est pour le moins surprenant. Que la communauté juive, qui a historiquement tant lutté pour son intégration et qui a tant contribué à la vie montréalaise en ouvrant généreusement les portes de ses institutions à l'ensemble de la communauté montréalaise, appuie un tel projet l'est encore plus.



Denise Bombardier

Balancier

L'expérience qui vient forcément avec l'âge nous enseigne que le retour du balancier est un mouvement inévitable. Elle nous apprend aussi que si le roseau plie mais ne rompt pas, l'excès de pression produit en général une cassure. Dans notre démocratie menacée par les lobbys, il se pourrait bien que l'année qui débute soit celle du retour, à peine perceptible à l'heure actuelle, du balancier affolé depuis plusieurs années.

La tolérance sociale est devenue un fourre-tout. Elle recouvre l'indifférence ou, au contraire, le noyautage de l'opinion publique par des groupes d'intérêt. Elle indique parfois le refus d'évaluer les comportements, les gestes et les paroles. Or cette tolérance au dos large risque de diminuer. La société québécoise, devenue réfractaire aux institutions, à l'exercice de l'autorité et aux rôles sociaux, ne s'en trouvera pas plus mal. On ne peut pas faire perdurer l'éclatement de nos institutions, de notre mémoire collective, nous déraciner de nos croyances passées, de nos idéaux, sans y perdre le souffle de vie. En d'autres termes, sans créer une culture du cynisme ou, pire, du néant, comme trop d'expressions de notre déprime collective; cette dernière, déjà mise en relief dans cette chronique, le laisse croire.

Une observation attentive de nos nouveaux engagements pour le parler cru, l'absence de normes tant vestimentaires que relationnelles, l'obsession de l'anticonformisme, l'éloge de toutes les marginalités, déviances et outrances, nous amène à conclure que la tolérance serait devenue le nouveau conformisme. Cela expliquerait, en partie du moins, le succès des Jeff Fillion et autres Bougon, travestis ou pas. Jusqu'à présent, l'opinion a semblé tout accepter de ces modèles culturels souvent à l'opposé de la façon de vivre des gens qu'on ne peut plus qualifier de normaux puisque la norme est un concept éculé mais que nous désignerons du terme «ordinaire», comme dans «monde ordinaire». Les sociologues, eux, savent qu'une société n'existe pas hors norme, mais nos gourous actuels, souvent issus du système médiatique, aiment à le prétendre.

Les institutions les plus susceptibles de créer la sécurité sans laquelle l'activité humaine tourne à vide, à savoir le mariage, la vie de couple et la famille, ont trop souvent servi de repoussoir depuis quelques décennies. Le mariage suscite le scepticisme, voire la risée, alors qu'il est de bon ton de décrier les relations familiales puisqu'elles ne découlent pas d'un choix personnel.

L'individualisme ne semble pas supporter l'existence de structures imposées sans le consentement de ceux qui les subissent. Nous sommes à l'ère de la mutance et de la génération spontanée. Le nombril est exhibé, non comme signe de rattachement à un autre être, évidemment la mère, mais plutôt comme lieu central de l'affranchissement, c'est-à-dire de l'autocoception. Les amis ont été substitués aux parents car ils offrent cet avantage pratique de pouvoir être congédiés selon le bon vouloir du je tout-puissant. Évidemment, on ne congédie pas son père, sa mère et sa fratrie même si, parfois, on les renie. En ce sens, les liens du sang sont indestructibles.

À quoi rêvent les jeunes filles et les jeunes garçons de nos jours, ceux qui ont vingt ans et moins? Eh! bien, contre toute attente, ils sont nostalgiques du bon vieux temps de leurs grands-parents, ils écoutent le groupe Mes Aïeux, ils considèrent la famille comme un idéal, espèrent vivre en couple et croient que l'amour, dans leur cas, pourrait durer toujours. Ils veulent des enfants, souvent plusieurs, c'est ce qu'ils disent, et leur vie sexuelle est plus tardive et, surtout, plus calme que celle de la génération aujourd'hui dans la trentaine. Le mot «fidélité» ne les fait pas s'écrouler de rire et, pour plusieurs, leurs parents sont leurs modèles. Avec un tel état d'esprit, il faut s'attendre, à l'avenir, à un affrontement de taille entre ces enfants dont le conservatisme prend sa source dans un désir légitime d'apaisement et d'harmonie et la génération de tous les éclatements qui est en train de mourir de rire et s'avance vers le pouvoir.

La tolérance comme nouveau conformisme est une coquille vidée de sa substance. Par exemple, la décision de subventionner davantage quelques écoles juives ne relève pas de la tolérance mais de l'aveuglement, de la démagogie et de la gestion politique sous pression d'un petit groupe. Elle ouvre de nouveau la porte à l'enseignement confessionnel, et on comprend la réjouissance exprimée par une association musulmane qui n'attendait que ce genre de bêtise pour exiger la même chose. Cette décision gouvernementale risque de provoquer une réaction chez tous ceux qui croient à la déconfectionnalité de l'école et qui ont contribué à soutenir le pouvoir à l'Église catholique.

Trop de tolérance mène à une vraie intolérance. Le retour du balancier peut se faire ici plus vite que prévu.

denbombardier@videotron.ca

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Tribunaux religieux

Pas question de modifier le Code civil du Québec

Il n'est pas question de toucher au principe de l'égalité pour tous

JACQUES P. DUPUIS
Ministre de la Justice
et procureur général du Québec

Je désire réaffirmer aujourd'hui la position du gouvernement du Québec selon laquelle l'instauration d'une instance d'arbitrage ou de médiation qui rendrait des décisions en matière familiale en vertu de la charia ou de tout autre code religieux n'est pas permise par la législation québécoise et ne le sera pas. Il n'est donc pas question de modifier le Code civil du Québec ou toute autre loi afin de permettre l'arbitrage religieux en droit de la famille, ce

que j'ai d'ailleurs affirmé le 13 décembre dernier à l'Assemblée nationale et par voie de communiqué.

L'article 2639 du Code civil du Québec exclut l'arbitrage conventionnel pour les questions touchant l'état et la capacité des personnes, pour toutes les matières familiales et pour toute autre question qui intéresse l'ordre public. Ainsi, aucun arbitre religieux ou laïque ne peut, par exemple, prononcer un divorce ou décider d'une pension alimentaire, du droit de garde des enfants ou du partage des biens entre les conjoints.

La médiation familiale doit être effectuée par un médiateur accrédité, comme le prévoit la loi. Seuls les avocats, notaires, psychologues et travailleurs sociaux qui ont suivi une formation obligatoire sont re-

connus par le gouvernement comme médiateurs accrédités. Ces professionnels sont également soumis à toutes les lois et tous les règlements encadrant la pratique de leur profession. Il n'est pas question de modifier les lois afin de reconnaître les membres de mouvements religieux, quels qu'ils soient, comme médiateurs familiaux accrédités.

Enfin, je tiens à réitérer que le principe d'égalité de tous devant la loi est fondamental dans les valeurs du Québec et qu'il n'est pas question de toucher à ce principe d'aucune façon. Le Code civil s'applique à tous les résidents du Québec, quelle que soit leur appartenance religieuse, et aucun système d'arbitrage ne sera toléré dans les matières qui concernent la famille et l'ordre public.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation), Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire), Pauline Gravel (sciences), Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire), Antoine Robitaille (surnuméraire), Michel Garnier (cartes de presse), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazeau (reporters), Léo-René Guimont et Serge Paquin (reporters surnuméraires), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (théâtre et cabaret culturel), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, Françoise Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre internationale et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); à l'information locale: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Nathalie Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Hélène Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanche, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Christiane Zemanitz, Michel Bernatich, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Lolé Sénéchal-Berthiaume, Monique LeHeureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine

SCIENCES

L'explorateur perceptionniste

Le professeur Jocelyn Faubert, chercheur en psychophysique expérimentale, étudie la perception visuelle du mouvement et des formes

Vous faire rencontrer des chercheurs passionnants et passionnés, c'est ce que proposent la revue *Découvrir* et *Le Devoir* dans cette série de portraits de membres de notre communauté scientifique. Présentés en primeur ici, ces portraits sont extraits de la revue bimestrielle *Découvrir*, qui rend compte des avancées de la recherche d'ici dans toutes les disciplines. Le prochain numéro est disponible en kiosque ces jours-ci (www.actas.ca/decouvrir).

MATHIEU-ROBERT SAUVÉ

Je gravis à toute vitesse les escaliers d'une étrange cathédrale multicolore, franchis trois étages et traverse une passerelle pour atteindre une mezzanine carrelée. J'approche du bord. Je perds pied. Je glisse dans le vide. Ahhh! J'ai beau me répéter que j'évolue dans un environnement virtuel, mon cerveau n'en croit rien : pour lui, nous subissons une authentique chute. Sans Jocelyn Faubert pour me rattraper par le bras, je m'effondrerais sur le sol comme une crêpe.

Nous sommes « dans » le plus impressionnant jeu vidéo du Canada. Ici, pas de pièces à insérer pour se laisser emporter dans des illusions à couper le souffle. L'enceinte, grande comme une salle de bains, sert à l'étude de la perception visuelle du mouvement et des formes, champ d'intérêt privilégié de mon hôte, professeur à l'École d'optométrie de l'Université de Montréal et chercheur de l'heure en psychophysique expérimentale.

À la différence d'un simple casque de réalité virtuelle que l'on enfle sur la tête, le Cave Automatic Virtual Environment (CAVE) accueille tout le corps du sujet, et les scientifiques peuvent suivre ses moindres gestes grâce à des capteurs installés sous ses pieds ou le long de son corps.

Ce qui compte le plus, dans le CAVE, ce ne sont pas les animations infographiques futuristes mais les scènes de la vie quotidienne. Comment le sujet évolue-t-il sur le trottoir, dans un centre commercial ou en agrippant la rampe d'un escalier mobile, par exemple ? « En dépit du côté spectaculaire de cet appareil, ce qu'on fait ici est de la science », explique le chercheur. En effet, pour enfiler les lunettes 3D et les gants cybernétiques, il faut souffrir

de glaucome, de maladie de Parkinson, être presbyte, daltonien, autistique, myope... ou journaliste. Bref, on n'est pas là pour s'amuser ! N'empêche que lorsque le chercheur a assemblé cette broutille de 1,8 million de dollars dans les murs de l'École d'optométrie, ça murmurait dans les corridors. Aujourd'hui, quand on soupire autour de lui, c'est de fierté. « Jocelyn Faubert a certainement contribué à mettre l'école sur la carte internationale en matière de recherche », dit l'un de ses collègues. Avec quelques autres chercheurs très productifs comme Maurice Pito, Christian Casanova, John Lovasik et Jacques Gresset, Jocelyn Faubert a déclenché l'envol scientifique d'une école qui en avait bien besoin.

« Jocelyn, c'est un gars qui fonce. Il va au bout de ses idées », confie Robert Forget, directeur scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation, qui collabore avec lui à plusieurs projets. Il le connaît assez pour pouvoir affirmer qu'il s'agit là d'un travailleur acharné. « Il a une personnalité forte. Mais c'est le propre des bons chercheurs ! », ajoute M. Forget.

Galère et postdoc

Si, à 45 ans, Jocelyn Faubert a le profil d'un brillant universitaire qui participe à des jurys de thèse, siège à des comités d'études supérieures et publie dans d'importantes revues savantes, il n'en a pas toujours été ainsi. À l'âge où il aurait dû entrer à l'université, il a choisi de partir pour une destination inconnue, son baluchon sur l'épaule. Il n'en est revenu que trois ans plus tard. « Je suis parti sur le pouce pour l'Ouest canadien. J'ai couché dans des fossés, fait 36 métiers. Un vrai décrocheur », dit-il en riant.

Voyant que les automobilistes n'étaient pas prompts à le prendre à leur bord — « Faut dire que j'avais les cheveux pas mal longs ! », se rappelle-t-il —, le pèlerin trouva un moyen détourné pour gagner les Prairies : le train. « La troisième locomotive des convois de marchandises est toujours vide, remarque-t-il. J'y montais en courant et c'était gagné. Cuisinette, salle de toilette privée, sièges rembourrés : la première classe ! »

Son périple prend fin lorsqu'il décide, un beau matin, de rentrer à Montréal. Il décroche un boulot de caissier au Stade olympique et vend des billets pour les matchs des Expos. Rapidement, ses patrons le remarquent. On lui offre la gérance de quelques guichets, puis de l'ensemble du service. Un an plus tard, il dirige une équipe de 60 personnes et des stagiaires en marketing viennent étudier son approche-client. Ce sens des affaires, il le tient de son père, un self-made man qui a gravi les échelons chez Télélobe pour devenir le grand responsable de la vente des satellites à l'étranger.

Mais à ce moment-là, ce sont les études qui occupent l'esprit du jeune Jocelyn. La psychophysique, il en mange ! Coup sur coup, il termine son baccalauréat (1984), sa maîtrise (1986), puis son doctorat (1991), avant de poursuivre un postdoctorat à l'Université Harvard. À la même époque, il est engagé à l'Université de Montréal, où il est professeur titulaire depuis 1999.

Professeure à l'Université Concordia, Olga Overbury se souvient d'avoir accueilli dans son laboratoire cet étudiant aux yeux marron, curieux et insatiable. « Alors que la plupart des étudiants en psychologie se dirigeaient vers la clinique, lui voulait faire du labo. Il voulait tout comprendre. Je n'en ai pas connu beaucoup d'aussi brillants au cours de ma carrière. Il avait la recherche dans le sang », dit celle qui a dirigé ses études de maîtrise et de doctorat.

Le choc est déterminant. Dès qu'il plonge dans l'étude de la vision chez les personnes âgées avec Mme Overbury, il comprend que l'œil sera pour longtemps sa passion. « L'œil est le miroir du cerveau », dit Jocelyn Faubert. Ce n'est pas pour rien que la plus grande partie de notre cortex travaille à l'analyse de l'image.

L'œil est aussi une porte ouverte sur un vaisseau sanguin étonnant : le nerf optique.

Au cours de ses recherches, M. Faubert met au point un appareil portatif révolutionnaire. Breveté au Canada, en Europe et aux États-Unis, le On-line Spectroreflectometry Oxygenation Measurement in the Eye (OSOME) permet en effet de déterminer le taux d'oxygène dans les molécules d'hémoglobine qui circulent autour du nerf optique. En un clin d'œil, pourrait-on dire, l'OSOME mesure ce taux avec précision, de façon non invasive et en temps réel.

On sait depuis longtemps que si l'oxygène cesse d'être acheminé au cortex pendant plus de 10 minutes, un coma irréversible ou un état de mort cérébrale peut survenir. Les techniques disponibles pour mesurer l'oxygénation dans le système sanguin sont longues ou invasives. L'utilité de cette machine dépasse donc largement les sciences de la vision.

L'équipe du Laboratoire de psychophysique et perception ne visait pas au départ à mettre au point un tel appareil. Pour le professeur Faubert et son étudiant Vasile Diaconu, aujourd'hui professeur à l'école, coinventeur, il s'agissait au départ de documenter l'activité physiologique de l'œil face à un spectre de couleurs. Mais quand le directeur du laboratoire s'est aperçu que leur système était assez sensible pour calculer la différence entre le nombre de photons qui pénètrent dans l'œil et ceux qui en sortent, il a décidé d'exploiter ce filon. Entre deux recherches...

La ruche en action

À l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, on ne cache pas que l'embauche de Jocelyn Faubert, en 1991, avait pour but de relancer les activités de recherche, alors si anémiques que les mauvaises langues craignaient de voir l'école devenir... un cégep. Aujourd'hui, l'atmosphère a changé : à lui seul, Jocelyn Faubert a obtenu près de cinq millions pour les cinq prochaines années dans le cadre de différents projets. Son financement provient des plus prestigieux organismes scientifiques : Institut de

La roue immobile qui tourne

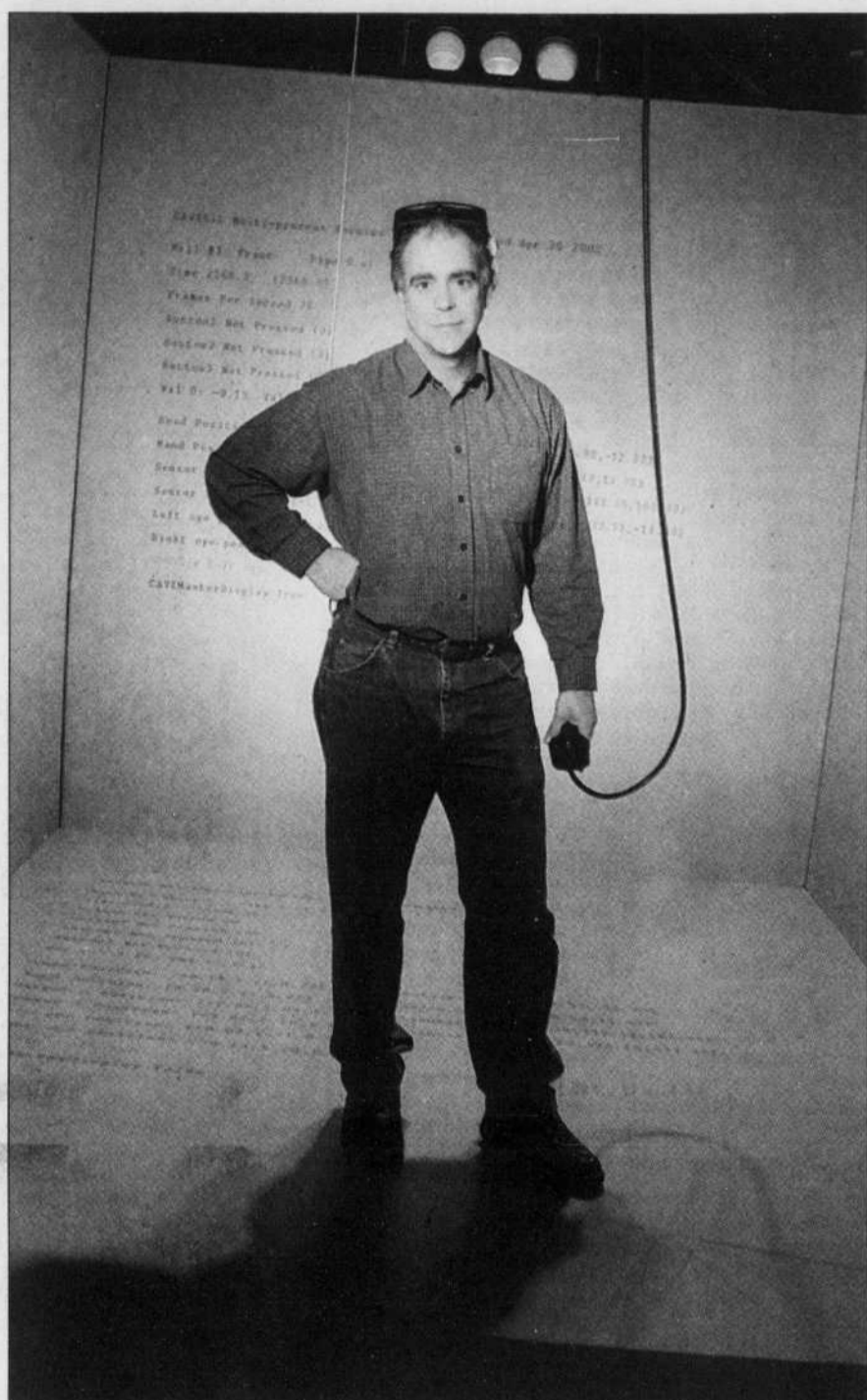
L'œil reconstruit l'image chaque fois que la paupière laisse passer la lumière. Durant le réflexe pupillaire, qui a lieu plusieurs fois par minute, l'image est ainsi reconstruite en tenant compte de cinq éléments — la luminosité, la couleur, la texture, la profondeur et le mouvement — sans que nous en prenions connaissance.

Lorsque nous clignons des yeux près d'une image comme celle ci-contre, la reconstruction devient visible puisque la « roue » semble tourner.

L'illusion a été observée chez 200 sujets. La quasi-totalité (99 %) des sujets a expérimenté l'illusion avec succès, particulièrement évidente en vision périphérique.

L'hypothèse des auteurs, Jocelyn Faubert et Andrew Herbert, était toutefois que l'illusion n'était possible que si les dégradés de cônes allant du noir au blanc ne s'opposaient pas.

Dans le cas contraire, la « roue » ne



Jocelyn Faubert dans le plus impressionnant jeu vidéo du Canada. Ici, pas de pièces à insérer pour se laisser emporter dans des illusions à couper le souffle.

recherche en santé du Canada, Conseil national de recherche en sciences naturelles et en génie, Fondation canadienne pour l'innovation, Fonds de la recherche en santé du Québec. Des entreprises comme l'opticien français Essilor s'intéressent même à ses travaux au point de lui confier des chaires de recherche.

Le laboratoire de Jocelyn Faubert compte aujourd'hui près de 25 personnes. « Jocelyn est un excellent professeur. Il a su créer un environnement unique ici », affirme Armando Bertone, spécialiste de la vision des artistes qui a complété un Ph.D. sous sa direction. Ils ont signé ensemble des articles dans le *Journal of Cognitive Neuroscience*, *Neurology* et — à paraître sous peu — *Brain*.

Présent dans le laboratoire en dépit de son horaire chargé, le chercheur a toujours du temps à consacrer à ses étudiants, affirme Armando, qui parle de lui comme d'un ami. « Je dirais qu'il est comme le tronc d'un arbre. Nous sommes les branches. Tout ça donne des fruits. » Sa conjointe, la journaliste Dominique Nancy, affirme que Jocelyn ne cesse jamais de travailler. « Parfois, il prend notre fils Olivier dans ses bras et, en voyant bouger ses yeux, se met à imaginer une recherche sur la vision des bébés. Vraiment passionné ! »

La professeure Overbury, qui n'aime pas

que ses étudiants occupent un emploi alors qu'ils devraient se consacrer à leurs études, n'en revient pas encore de la capacité de travail de Jocelyn Faubert. « Quand j'ai vu connu, il était responsable de tout le secteur de vente des billets des Expos de Montréal. Et il étudiait à temps plein. Je me demande comment il fait. »

C'est à sa mère, une authentique Irlandaise, qu'il doit cette énergie, estime Jocelyn Faubert. À 72 ans, elle est encore active sur le marché de l'immobilier. Ses parents n'étaient pas des universitaires mais ils ont toujours beaucoup valorisé les études, reconnaît-il. Les trois garçons Faubert les ont poussés assez loin. Son frère aîné, Claude, est radiologue en Allemagne, et Christian, le benjamin, qui détient une maîtrise en administration des affaires et un diplôme d'urbaniste, est cadre à la Banque Nationale.

Les doigts d'une main

Jocelyn Faubert a encore mille idées à exploiter dans un domaine qui fait appel aux propriétés physiques des ondes lumineuses, aux neurosciences, au génie biomédical et, évidemment, à l'optométrie. Un domaine où les laboratoires spécialisés se comptent sur les doigts d'une main au Canada.

« Tout est perception, dit le spécialiste. La réalité physique semble limitée à ce que nous percevons. Cela a d'ailleurs longtemps posé des problèmes d'ordre philosophique. La réalité est-elle réductible à ce que nous voyons ? Les empiristes disaient que oui, jusqu'à ce que nous comprenions qu'il est possible de percevoir des choses que nous ne voyons pas. »

Aujourd'hui, même l'expansion de l'univers s'explique par la circulation des ondes de longueur variable. Les sondes qui ont transmis des images de la planète Mars ont permis aux spécialistes de la NASA de savoir quels cailloux jonchaient le sol de cet astre lointain. Encore une question de perception : « Chaque minéral émet un spectre particulier, explique Jocelyn Faubert. On n'a qu'à l'enregistrer et à le comparer à celui de minéraux connus. »

Le ciel est la limite, vraiment, pour ce chercheur ! D'ailleurs, lorsque l'astronaute Marc Garneau est venu visiter son laboratoire récemment, ils ont discuté perception visuelle en état d'apesanteur. Un domaine plein de promesses, remarque-t-il. « Toute notre vision est influencée par l'effet de la gravité. Nous appelons cela la proprioception. Nous reconnaissons un visage parce qu'il est "à l'endroit", nous attrapons une balle en calculant mentalement la masse, la friction et d'autres paramètres. Dans l'espace, c'est tout un monde nouveau qu'il reste à étudier. »

Le voilà reparti.